



REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)

« REGIONALE 1 FEMININE » 2023/2024

Phase 1 : REGIONALE 1 FEMININE

Phase 2 : REGIONALE 1 A FEMININE

REGIONALE 1 B FEMININE

Table des matières

Art 1 - GENERALITE.....	3
Art 2 - PARTICIPATION DES GSA	3
Art 3 - LICENCES DES JOUEUSES.....	3
Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES	4
Art 5 - CALENDRIER	4
Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES	4
Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS.....	5
Art 8 – FORMULE SPORTIVE.....	5
Art 8.1 – PREMIERE PHASE.....	5
Art 8.2 – DEUXIEME PHASE.....	5
Art 8.3 – LES FINALITES	6
Art 9 – ACCESSION ET RELEGATION	7
Art 10 – QUALIFICATION DES JOUEUSES M18 et M21 - DOUBLE PARTICIPATION.....	7
Art 11 – BALLON.....	8
Art 12 – FEUILLE DE MATCH.....	8
Art 13 – APPLICATION DES CONDITIONS SANITAIRES.....	8
Art 14 – OBLIGATIONS.....	8
Art 15 – DROIT SPORTIF – FORFAIT GENERAL.....	9

*Les joueurs renouvelant leur licence COMPÉTITION VB ne sont pas concernés par ce délai.

*Les joueurs faisant évoluer leur licence extension compet'lib ou VPT prise avant la date limite de qualification pour ce championnat en licence compétition extension volley-ball auprès du même GSA ne sont pas concernés par ce délai.

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe, joueuses inscrites sur la feuille de match	
Composition du collectif joueuses maximum	12 joueuses y compris 2 libéros maximum
Composition du collectif technique	1 Ent. « Encadrement extension Educateur Sportif » 2 Ent. Adj. « Encadrement extension Educateur Sportif » 1 physiothérapeute (kiné) «Encadrement extension Soignant »). 1 Médecin « Encadrement extension Soignant »
Nombre maximum de joueuses mutées *	3
Nombre maximum de joueurs mutés « exceptionnel »	1
Nombre maximum de joueuse étrangère hors UE *	1

- Une joueuse étrangère hors UE et mutée est comptée dans les deux catégories.

Art 5 - CALENDRIER

Jours officiels des rencontres	Vendredi Samedi Dimanche et en semaine selon besoin du calendrier.
Heure officielle des rencontres	Lundi à vendredi : 20h30 Samedi et Dimanche à partir de 15h00
Plage d'implantation autorisée	Lundi à Vendredi Samedi Dimanche
	20h30 – 21h00 14h – 21h 14h – 20h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	21 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres et marqueurs	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 15 minutes

Chaque participant devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant devra fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et le l'envoi de la FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley	A la fin du match avant minuit
Mise en ligne de la FDME et la FDM papier lors de l'utilisation pour les rencontres du vendredi	Avant Samedi minuit
Mise en ligne de la FDME et la FDM papier lors de l'utilisation pour les rencontres du samedi et dimanche	Avant Dimanche minuit
Mise en ligne de la FDME et la FDM papier lors de l'utilisation pour les rencontres en semaine (lundi à jeudi)	Avant 00h00 (minuit) le lendemain du match
Téléchargement de la feuille match électronique et la FDM papier lors de l'utilisation.	Date limite le lendemain de la rencontre

Communication de la FDM par voie numérique via le site Internet : ffvb.org

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être numérisée par le GSA dans **un format PDF et enregistrée sur le site de la FFVB.**

En cas d'impossibilité, le GSA devra transmettre la FDM par **courrier électronique en format PDF** à l'adresse suivante : commission-sportive@lrvb.re

Communication de la FDM

Le GSA est responsable des feuilles de matchs et procède à leur archivage. En cas de litige, il devra fournir la FDM originale.

Adresse d'expédition des feuilles de match papier :

LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BALL – 50 rue de la Martinique 97400 SAINT -DENIS

Art 8 – FORMULE SPORTIVE

Une poule de 9 équipes compose le championnat. Le championnat se déroule en deux phases.

Première Phase : Championnat en match Aller (Table Berger), en 3 sets gagnants – Cf Art 8.1

Deuxième phase : Championnat en match Aller-Retour (Table Berger), en 3 sets gagnants – Cf. Art 8.2

Troisième phase : Les finalités – Cf Art 8.3

Art 8.1 – PREMIERE PHASE

9 équipes. Epreuve en match Aller (9 journées), (Table Berger à 10 équipes).

A l'issue des 9 journées, un classement est établi après application des sanctions sportives.

Toutes les équipes démarrent la deuxième phase avec 00 point.

Art 8.2 – DEUXIEME PHASE :

- **Poule Régionale 1 AF composée des équipes de 1 à 6 :**

6 équipes. Epreuve en match Aller-Retour (10 journées), (Table Berger à 6 équipes).

A l'issue des 10 journées, un classement est établi après application des sanctions sportives.

Les équipes classées 1^{ère} à 4^{ème} de la poule Régionale 1AF sont qualifiées pour les demi-finales.

- **Poule R1BF composée des équipes de 7 à 9 de la poule Régionale 1 et le nombre d'équipes du championnat R2 de la phase 1 dépendra du nombre d'équipes engagées dans la deuxième phase de la Régionale 2 :**

- situation 1 : si le nombre d'équipes (les 3 équipes de R1 et celles de la R2) est supérieur ou égale à 12, la poule R1B est composée des équipes de 7 à 9 de la poule Régionale 1 et des trois premières équipes du championnat R2 de la phase 1.

6 équipes. Epreuve en match Aller-Retour (10 journées), (Table Berger à 6 équipes).

- Situation 2 : si le nombre d'équipes (les 3 équipes de R1 et celles de la R2) est inférieur à 12, la poule R1B est composée des équipes de 7 à 9 de la poule Régionale 1, des équipes du championnat R2 de la phase 1 et des équipes engagées

A l'issue des journées, un classement est établi après application des sanctions sportives

Les équipes classées 1^{ère} à 4^{ème} de la poule Régionale 1FB sont qualifiées pour les demi-finales.

Art 8.3 – LES FINALITES :

- **Poule Régionale 1 AF :**

● **Demi-finales :**

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour les demi-finales en match Aller-Retour, 1 contre 4 et 2 contre 3.

Pour chaque rencontre, chaque équipe se verra attribuer un nombre de points comme pour des matches de championnat : 3 points pour une victoire 3-1 ou 3-0, 2 points pour une victoire 3-2, 1 point pour une défaite 2-3. Le Golden Set sera joué en cas d'égalité aux points (3:3) après les deux rencontres.

Les 2 vainqueurs sont qualifiés pour la finale.

Les 2 perdants font un match de classement 3^{ème} / 4^{ème}

● **Match classement 3^{ème} / 4^{ème} :**

Un seul match en 3 sets gagnants dans le gymnase de l'équipe la mieux classée.

● **Finale :**

Un seul match en 3 sets gagnants sur terrain fixé par la CRS.

L'équipe vainqueur est championne de la Réunion. Elle est qualifiée pour le championnat de France Ultramarin, qualificatif pour les finales du championnat de France de Nationale II, lorsque le règlement FFvolley le prévoit.

- **Poule Régionale 1 BF :**

● **Demi-finales :**

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour les demi-finales en match Aller-Retour, 1 contre 4 et 2 contre 3.

Pour chaque rencontre, chaque équipe se verra attribuer un nombre de points comme pour des matches de championnat : 3 points pour une victoire 3-1 ou 3-0, 2 points pour une victoire 3-2, 1 point pour une défaite 2-3. Le Golden Set sera joué en cas d'égalité aux points (3:3) après les deux rencontres.

Les 2 vainqueurs sont qualifiés pour la finale.

Les 2 perdants font un match de classement 3^{ème} / 4^{ème}

- **Match classement 3^{ème} / 4^{ème} :**
Un seul match en 3 sets gagnants dans le gymnase de l'équipe la mieux classée.
- **Finale :**
Un seul match en 3 sets gagnants dans le gymnase de l'équipe la mieux classée.

L'équipe vainqueur est championne de la régionale 1BF.

Le classement de la poule R1FB, se fait à la suite de la finalité.

Art 9 – ACCESSION ET RELEGATION

Le classement de la poule Régionale 1 BF se fait sans les équipes réserves mais en conservant les résultats des matchs.

Toutes les équipes réserves sont reléguées en Régionale 2.

L'accession ou la relégation se fera de cette manière :

- Situation 1:
 - Les deux premières équipes classées de la poule Régionale 1 BF accèdent à la Régionale 1 la saison suivante.
 - L'équipe 3^{ème} de la poule Régionale 1 BF fait un match barrage avec l'équipe 2^{ème} non réserve de la Régionale 2. A l'issue de ce match, le vainqueur accède à la Régionale 1 et le perdant est rétrogradé en Régionale 2.
 - L'équipe non réserve classée 4^{ème} de la poule régionale 1BF fait un match barrage avec l'équipe 1^{ère} non réserve de la Régionale 2. A l'issue de ce match, le vainqueur accède à la Régionale 1 et le perdant est rétrogradé en Régionale 2.
- Situation 2 :
 - Les quatre premières équipes non réserve de la poule de Régionale 1 BF accèdent à la Régionale 1 la saison suivante.
 - Les autres équipes de la poule de Régionale 1 BF sont reléguées en Régionale 2 la saison suivante.

Art 10 – QUALIFICATION DES JOUEUSES M18 et M21 - DOUBLE PARTICIPATION

Les joueurs M18 et M21 peuvent participer à 2 rencontres seniors le même weekend sans toutefois disputer plus de 2 rencontres dans une période de 3 jours pleins.

Le passage d'une division à l'autre est limité à deux maximum la même semaine du calendrier pour l'ensemble des catégories : M21, M18 et M15.

L'appartenance des joueurs à l'équipe est définie lors du premier match de la phase 1.

La règle concernant la catégorie des joueurs n'est pas remise à zéro lors la deuxième phase ; c'est-à-dire les joueurs seniors qui ont joués dans une autre division, le nombre de matchs est comptabilisé pour la phase 2. Voir article du RGES 9.13

Art 11 – BALLON

Type de ballon autorisé	Ballons officiels homologués FFVB
GSA devant fournir les ballons	Club recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseurs de balles	Facultatif pour les phases 1 et 2 Obligatoire pour la phase finale, suivant cahier des charges

Art 12 – FEUILLE DE MATCH

En présence de la marque électronique le GSA recevant doit fournir obligatoirement 2 marqueurs avec tenue de la FDM ELECTRONIQUE.

Sous l'autorité du premier arbitre, le marqueur établit la feuille de match (enregistrement des équipes-notification écrite du corps arbitrale). Celle-ci doit être terminée **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre.

Les joueuses sont inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

L'équipe qui refuse de jouer sera déclarée forfait.

Une équipe qui devient incomplète en cours de rencontre n'est pas déclarée forfait. Elle conserve les points déjà acquis et perd simplement les sets concernés en complétant le score de l'autre équipe.

Art 13 – APPLICATION DES CONDITIONS SANITAIRES

Il faut se référer au RPE SANITAIRE lors de sa mise en place suivante la situation.

Art 14 – OBLIGATIONS

Obligation lors de l'engagement pour le GSA d'avoir des équipes de Jeunes :	oui
<u>Cas A</u> : 2 équipes Jeunes dans 2 catégories différentes M18 ou M15 en jeu 6x6 ou M13 <u>Cas B</u> : 1 équipe Jeunes dans la catégorie M18 ou M15 en jeu 6x6 ou M13 et 2 équipes M11 L'équipe jeune doit participer au moins à la moitié du championnat de sa catégorie dans lequel elle est engagée.	
Sanctions pour manquement aux obligations JEUNES : <ul style="list-style-type: none">Moins 3 points au classement R1F à l'issue de la deuxième phaseAmende selon la tarification des droits et amendes 202./2024	
Tout GSA a l'obligation d'organiser 2 journées du championnat jeune. Remarque : la journée M11 est comptabilisée comme 1 journée	oui
Le GSA qui ne satisfait pas à cette obligation sera sanctionné d'une amende selon la tarification des droits et amendes 20223/2024	

